

CENTRE DE GESTION DES VOSGES

59, rue Jean Jaurès – CS 70055 – 88026 EPINAL Cedex – Tel : 03.29.35.63.10 – Fax : 03.29.35.50.72



Réunion du Conseil d'administration

Séance du 24 novembre 2023

Date de convocation : 10 novembre 2023

Nombre de membres

- ✕ 21 en exercice
- ✕ 21 présents et représentés
- ✕ 21 votants

L'an deux mil vingt-trois, vingt-quatre novembre à 09h00

Le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni à LA TABLE DU LAC, 19 RUE DU LAC (88390 SANCHEY) sous la présidence de Michel BALLAND, Conseiller Municipal de GIRMONT, Commune de THAON LES VOSGES.

Etaient présents en présentiel :

M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de GIRMONT, Commune de THAON LES VOSGES), Mme. BARBAUX Lydie (Maire de PLOMBIERES LES BAINS), M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE), Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE), M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES), Mme. FETET Pascale (Adjointe au maire de BRUYERES), M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), Mme. JACQUEL Catherine (Vice-présidente CC de la Région de RAMBERVILLERS), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY), Mme. MOINE Marie-Odile (Conseillère municipale de MIRECOURT), M. PARMENTELAT Pascal (Maire de LAVELINE DU HOUX), Mme. PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE), Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL), M. SOLTYS Philippe (Maire d'UXEGNEY), formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

M. EMERAUX Philippe (Maire de ROLLAINVILLE), M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY), Mme. CLAUDE-PITET Mireille (Maire de DOGNEVILLE), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHE), M. PIERRAT Benoit (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES), M. SPEISSMANN MOZAS Stessy (Maire de GERARDMER).

Pouvoirs :

M. EMERAUX Philippe (Maire de ROLLAINVILLE) à M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de GIRMONT, Commune de THAON LES VOSGES), M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY) à Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL), Mme. CLAUDE-PITET Mireille (Maire de DOGNEVILLE) à M. PARMENTELAT Pascal (Maire de LAVELINE DU HOUX), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHE) à M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), M. PIERRAT Benoit (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES) à M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES), M. SPEISSMANN MOZAS Stessy (Maire de GERARDMER) à Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE).

Etaient présents également :

M. SCHEER Frédéric (Directeur du CDG88), Mme. GRASSER-CHAMBRE Yannick (Directrice Adjointe du CDG88), Mme. DETRIE Catherine (Responsable du Pôle Finances et RH Interne), Mme. MATHIEU Aurélie (Responsable du Pôle Compétences et Territoires), Mme. SYLVESTRE Danièle (Responsable du Pôle Contrats Cadres), Mme. VALDENAIRE Brigitte (Responsable du Pôle Carrières Instances Paritaires), M. BELHAJ Ayoub (Gestionnaire Comptable, Contrôleur de Gestion) et Mme BOURGEOIS Amandine (Responsable et Coordinatrice des Protocoles et Assemblées).

Désignée en qualité de secrétaire de séance :

M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE).

368. Décision Modificative de crédits N°3

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général de la fonction publique entré en vigueur le 1er mars 2022,
- Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres Départementaux de Gestion,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable aux centres de Gestion de la Fonction Publique,
- Vu le plan de comptes M832 applicable aux centres de Gestion ;
- Vu la délibération N°334 du 31 mars 2023, adoptant le Compte Administratif 2022 ;
- Vu la délibération N°338 du 31 mars 2023, adoptant le Budget Primitif 2023 ;
- Vu les Décisions Modificatives de crédits N°1 et N°2 prises le 30 juin 2023 ;
- Vu les Virements de crédits N°1, 2 et 3 pris au cours de l'exercice budgétaire ;
- Vu la délibération N°157 du 4 juillet 2019, portant amortissement de frais d'études non suivis de travaux pour la construction d'un abri de jardin ;

Considérant les remarques de Monsieur le Payeur Départemental concernant la prise en charge comptable des frais d'études pour la construction d'un abri de jardin, à savoir :

- Prise en charge en 2018 sur l'article 2181 : 1 512,00 € (mandat N°353/2018), bien N°349
- Amortissement en 2019 : 151,20 € (mandat d'ordre N°1074/2019)
- Amortissement en 2020 : 151,20 (mandat d'ordre N°875/2020)
- Sortie de l'inventaire en 2020 : 1 209,60 € (titre d'ordre N°2843/2020)

Or, s'agissant de frais d'études et non d'un achat, la dépense a été ré-imputée pour sa valeur initiale en 2019, soit 1 512,00 € :

- Annulation en 2019 du mandat N°353 (par le titre N°1402/2019)
- Ré-imputation en 2019 sur l'article 203 (mandat N°827/2019), en rattachant le bien N°349

Les frais d'études n'ayant pas été suivis de travaux, ils ont été amortis sur le BP 2020 pour sa valeur initiale, déduit de l'amortissement 2019, soit 1 360,80 (délibération N°157 susvisée).

Considérant les erreurs commises, à savoir :

- L'amortissement s'est poursuivi sur l'article 28181 en 2020
- Le bien a été sorti de l'inventaire sur l'article 2181 en 2020
- Il aurait fallu attribuer un nouveau numéro d'inventaire lors de la ré-imputation

Il convient de régulariser la situation comptable par l'opération d'ordre suivante :

- Débit de l'article 2803 « Amortissement des frais d'études, de recherche et de développement
- Crédit de l'article 7811 « Reprise sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles, pour un montant de 1 360,80 €.

Pour ce faire, il est proposé d'équilibrer la DM N°3, comme suit :

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Article	Montant	Article	Montant
2803 Amortissement frais études	+ 1 360,80	021 Virement section fonctionnement	+ 1360,80
Total dépenses :	+ 1 360,80	Total recettes :	+1 360,80

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Article	Montant	Article	Montant
023 Virement section investissement	+ 1 360,80	7811 Reprise sur amo. Immo. Incorp.	+ 1 360,80
Total dépenses :	+ 1 360,80	Total recettes :	+1 360,80

**Les membres du Conseil d'administration,
Après un large débat,
À l'unanimité,**

- Adoptent la Décision Modificative de crédits N°3, telle que proposée dans les débats

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

**M. BALLAND Michel
Président du Centre Départemental
de Gestion des Vosges
Maire honoraire de GIRMONT**

